



PROJET DE PASSERELLE PIÉTONNE DU MONT-BLANC

VOTATION MUNICIPALE

24 NOVEMBRE 2024

SOMMAIRE

OBJET DE LA VOTATION	2
PRISES DE POSITION	12
ADRESSES DES LOCAUX DE VOTE	14
À VOTRE SERVICE	15
OÙ ET QUAND VOTER ?	16

OBJET DE LA VOTATION

PASSERELLE PIÉTONNE DU MONT-BLANC

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 7 février 2024, ouvrant un crédit de 54'602'000 francs destiné aux travaux de réalisation de la passerelle piétonne du Mont-Blanc, sise dans la petite rade, en amont du pont du Mont-Blanc ?

DÉLIBÉRATION PR-1587 I

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984; sur proposition du Conseil administratif, décide: par **56 OUI** contre **11 NON**

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 54'602'000 francs brut destiné aux travaux de réalisation de la passerelle piétonne du Mont-Blanc, sise dans la petite rade, en amont du pont du Mont-Blanc dont à déduire la participation du Fonds d'infrastructure pour le projet d'agglomération de 5'270'000 francs, la subvention de l'Etat de Genève de 13'160'000 francs, la participation d'une fondation privée de 10'000'000 francs, soit 26'172'000 francs net.

Art. 2. — Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 54'602'000 francs.

Art. 3. — La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter les crédits d'étude de 1'420'000 francs (PR-387, votée le 8 novembre 2006 N° PFI 102.033.03), et 2'000'000 francs (PRD-156, voté le 16 mai 2019 N° PFI 101.400.07), soit un total de 29'592'000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2056.

PASSERELLE PIÉTONNE DU MONT-BLANC

Votation communale du 24 novembre 2024 sur la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 7 février 2024 approuvant le crédit de réalisation de la passerelle piétonne du Mont-Blanc située à Genève-Cité (PR-1587).

La délibération approuvant le projet de la passerelle piétonne du Mont-Blanc a été votée par le Conseil municipal le 7 février 2024. Elle ouvre un crédit brut de 54'602'000 francs, lequel, après déduction des financements fédéral, cantonal et d'une fondation privée, représente une dépense nette de 26'172'000 francs à la charge de la Ville de Genève.

Elle porte sur le projet de passerelle piétonne située dans la petite rade en amont du pont du Mont-Blanc. Son implantation concerne la parcelle no 2980 du domaine public cantonal (plan d'eau) et les parcelles nos 7685, 2979 et 7177 du domaine public communal (rives droite et gauche).

Ce projet figure dans les plans directeurs du Canton et de la Ville de Genève ainsi que dans l'image directrice de la Rade définie en mai 2019, tout comme dans le projet d'agglomération validé par la Confédération.

Le projet « Entre deux » a été retenu lors d'un concours pluridisciplinaire en 2012.

Le développement du projet en concertation avec les milieux du monde lacustre, de la navigation et du patrimoine a permis de confirmer l'intérêt de ce projet au centre du canton et au cœur de la cité.

La passerelle piétonne permettra de résoudre les conflits d'usages actuels. Son implantation, légèrement détachée et en biais par rapport au pont du Mont-Blanc, offrira un itinéraire sécurisé aux piétons. C'est la clé de voûte du « U pédestre » autour de la Rade.

Cette réalisation libérera le trottoir côté lac du pont du Mont-Blanc au profit d'une piste cyclable bidirectionnelle, qui offrira la possibilité de circuler de façon continue en reliant les deux pistes cyclables bidirectionnelles situées sur le quai du Mont-Blanc et sur le quai Gustave-Ador, bouclant ainsi le « U cyclable » autour de la Rade.

Avec sa pile unique dans le lac, la passerelle reliera les deux rives sur une longueur de 234 mètres. Le tablier en acier de la passerelle offrira un espace de déambulation de 4,80 mètres de largeur. Un banc en bois orienté vers la rade sur toute la longueur de la passerelle offrira de nombreuses possibilités de pauses pour profiter des vues sur le grand paysage lacustre et le jet d'eau. L'ensemble du projet ainsi que les aménagements des deux rives seront entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le projet de passerelle s'accompagnera de nouveaux aménagements urbains en rive gauche et en rive droite. L'espace situé autour du Monument National sera reconfiguré et valorisé par la plantation d'arbres et un parterre fleuri.

Cette passerelle contribue à relever le défi du développement durable en faveur des mobilités douces.

Si ce projet de passerelle piétonne est accepté, la procédure sera poursuivie par sa réalisation.

En cas de refus du projet de passerelle, le vote du 7 février 2024 du Conseil municipal sera annulé et cela compromettra la réalisation de ce projet.

PASSERELLE PIÉTONNE DU MONT-BLANC

Votation communale du 24 novembre 2024 sur la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 7 février 2024 approuvant le crédit de réalisation de la passerelle piétonne du Mont-Blanc située à Genève-Cité (PR-1587).

Le pont du Mont-Blanc est le pont le plus fréquenté de la Ville de Genève et son utilisation actuelle ne permet plus la cohabitation apaisée des divers modes de transport, principalement au détriment des mobilités douces. Avec l'intense trafic automobile sur le pont, les vélos se sont retrouvés en cohabitation difficile avec les piéton-ne-s sur le trottoir côté lac. L'ajout en 2021 d'une piste cyclable unidirectionnelle, en parallèle du trottoir amont du pont, a permis d'améliorer la situation dans le sens rive gauche/rive droite sans pour autant la régler dans l'autre sens.

La nouvelle passerelle piétonne permettra de résoudre les conflits d'usages actuels. Indépendante du pont du Mont-Blanc, elle offrira un itinéraire sécurisé aux cheminements pédestres et permettra la continuité de la déambulation attendue. C'est la fameuse clé de voûte du « U pédestre » autour de la Rade.

La réalisation de cette passerelle permettra également de libérer le trottoir amont du pont du Mont-Blanc au profit des vélos. Une nouvelle piste cyclable bidirectionnelle offrira aux vélos la possibilité de circuler de façon continue en reliant les deux pistes cyclables bidirectionnelles situées sur le quai du Mont-Blanc et sur le quai Gustave-Ador, bouclant ainsi le « U cyclable » autour de la Rade.

Grâce à ce nouvel ouvrage d'art, la chaussée du pont du Mont-Blanc conservera ses gabarits routiers actuels : cinq voies dédiées aux transports individuels motorisés et une voie dédiée aux transports publics.

La réalisation de cette nouvelle passerelle dédiée aux piéton-ne-s est plus que jamais d'actualité et fait partie intégrante de la politique de la Ville de Genève en faveur des mobilités douces. Cet ouvrage figure dans les plans directeurs du Canton et de la Ville de Genève ainsi que dans le projet d'agglomération validé par la Confédération.

En 2012, un concours d'aménagement a réuni plus de 50 projets et a permis au jury de retenir à l'unanimité le projet nommé « Entre deux », du groupement

Pierre-Alain Dupraz architectes et Ingeni ingénierie structurale SA. Avec la précision de son implantation, légèrement détachée et en biais par rapport au pont du Mont-Blanc, les membres du jury ne se sont pas trompé-e-s en qualifiant ce projet de « juste geste ».

À la suite du concours, le développement des études en concertation avec les milieux du monde lacustre, de la navigation et du patrimoine a permis de confirmer la place primordiale de ce projet au centre du canton et au cœur de la cité. Cet ouvrage d'art offrira une nouvelle image contemporaine de la rade qui renforcera l'attractivité de ce site privilégié pour les Genevois-e-s et les touristes qui fréquentent le centre-ville.

Avec sa pile unique décentrée dans le lac (dans l'alignement de l'île Rousseau), la passerelle offrira deux portées d'environ 78 et 156 mètres, totalisant une longueur de 234 mètres entre les deux rives. Le tablier de la passerelle offrira un espace de déambulation confortable aux piéton-ne-s de 4,80 mètres de largeur. Un banc, orienté en direction de la rade, accompagnera cette déambulation sur toute la longueur de la traversée et offrira de nombreuses possibilités de pauses, protégées du bruit du trafic, permettant à la population de profiter des vues extraordinaires sur le grand paysage lacustre et le Jet d'eau. L'ensemble du projet ainsi que les aménagements des deux rives seront entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Sans démonstration, ni arrogance dans sa conception et ses dimensions, la future passerelle sera un ouvrage d'art sobre et élégant. Sa forme précise et tendue, sans débordement, lui confère une légèreté remarquable. Sans aucune superstructure, ni haubanage, cet ouvrage en acier, agrémenté d'un banc en bois, discret et minimaliste, s'insérera avec respect dans le site patrimonial de la rade.

Un éclairage discret et fonctionnel guidera les piéton-ne-s dans leurs parcours tout en respectant les grands principes de la trame noire du plan lumière de la ville de Genève afin de protéger la faune du plan d'eau.

La passerelle s'accompagnera de nouveaux aménagements aussi bien en rive gauche qu'en rive droite, qui amélioreront les connexions entre les différents modes de mobilité douce. L'espace situé autour du Monument National sera reconfiguré et valorisé par la plantation de nouveaux arbres et d'un parterre fleuri.

Forte des grands principes énumérés ci-dessus, cette future passerelle piétonne sera le nouvel emblème contemporain de la rade et contribuera à faire rayonner Genève au-delà de ses frontières, en renforçant son image à l'international. Elle accompagnera à merveille ce siècle de transition écologique en relevant le défi du développement durable en faveur de la population et au profit des mobilités douces.

L'opposition d'une minorité du Conseil municipal qui a refusé ce crédit de réalisation est principalement motivée par le coût, à ses yeux excessif, du projet, un enlaidissement de la rade malgré le préavis positif de la commission des monuments, de la nature et des sites, et le caractère superflu que représente la construction d'une passerelle juxtaposée au pont du Mont-Blanc, à quelques mètres de distance.

S'agissant d'un projet d'initiative communale qui s'inscrit dans les objectifs de développement de la Ville de Genève et contribue à la mise à disposition de la population de nouveaux espaces publics, les autorités vous recommandent d'accepter la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève (PR-1587) du 7 février 2024 approuvant le crédit de réalisation de la passerelle piétonne du Mont-Blanc, feuille cadastrale 87 section Genève-Cité.

ENSEMBLE DISONS NON À CE PROJET DE PASSERELLE TRÈS ONÉREUX ET QUI DÉFIGURE NOTRE RADE

UN ACCESSOIRE SUPERFLU ET COÛTEUX

Cette passerelle est un accessoire inutile et hors de prix. Son coût a explosé, passant de 30 à 60 millions de francs évalués en quelques années sans aucune justification valable. De plus, ce projet a déjà été refusé par le passé, alors pourquoi insister ?

PRIORITÉS MAL PLACÉES

Si nous devons investir dans la mobilité douce, il faut sécuriser les trajets existants et créer de nouveaux parcours là où c'est vraiment nécessaire. Une passerelle placée à quelques mètres du pont du Mont-Blanc ne répond pas aux besoins réels des Genevois. Il existe déjà plusieurs ponts à proximité, comme ceux des Bergues et de la Machine, qui remplissent parfaitement leur rôle pour les piétons, les vélos, ou les deux. Pourquoi ajouter une structure supplémentaire, massive et coûteuse ? Les priorités devraient davantage être mises sur la rénovation, l'amélioration et l'optimisation de l'existant au lieu de dépenser inutilement pour la construction d'une passerelle déjà considérée comme inefficace et redondante.

PROBLÈMES DE COHABITATION ET DE VISIBILITÉ

La cohabitation entre cyclistes et piétons est déjà difficile devant l'Horloge Fleurie. Ajouter une passerelle à cet endroit n'arrangera rien. Au contraire, la question des flux piétons et cyclistes ne fera que s'aggraver dans ce secteur.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET ÉNERGÉTIQUE

La construction de cette passerelle nécessitera l'utilisation de 1'500 tonnes d'acier et de béton, générant une énergie grise considérable. Cela impactera négativement notre site protégé de la rade. Le projet ne répond donc pas à la légèreté que l'on pourrait attendre d'un ouvrage piéton. De plus, dans le contexte

actuel d'économie des ressources et de la priorité aux matériaux locaux, ce choix des matériaux (béton et acier) interroge vraiment.

UTILISATION INEFFICACE DES FONDS

Les deux années de travaux nécessaires pour la construction de cette passerelle pourraient être mieux investies. Les 60 millions de francs prévus pourraient servir à rénover le pont du Mont-Blanc et le pont des Bergues, tous deux ayant un besoin urgent de réparations. Ces fonds seraient mieux employés pour des projets existants plutôt que gaspillés dans une nouvelle construction inutile.

ALTERNATIVE PRÉFÉRABLE

Ne serait-il pas plus raisonnable d'attendre le projet global de rénovation du pont du Mont-Blanc afin d'imaginer un projet durable pour tous les usagers?

AUCUNE RÉDUCTION DU TRAFIC MOTORISÉ

La passerelle piétonne n'allégera en rien le trafic sur le pont du Mont-Blanc. Les automobilistes et les transports publics continueront à subir les mêmes embouteillages et ralentissements dans ce secteur, prouvant l'inutilité de ce projet coûteux.

LES TOURISTES PRIVÉS DE VUE SUR LE JET D'EAU

La structure dorsale de cette « passerelle » ferme définitivement la vue sur la rade depuis le pont du Mont-Blanc ; d'ailleurs notons que ce projet est contraire au plan de protection de la rade.

CONCLUSION

Genève n'a pas besoin d'une passerelle piétonne à côté du pont du Mont-Blanc. **Ce projet représente une dépense excessivement coûteuse et mal pensée qui n'apporte aucune réponse ou solution satisfaisante à long terme pour le trafic piéton, cycliste et motorisé à cet endroit.** Reconsidérons cette initiative et réallouons les ressources à des projets vraiment nécessaires pour notre ville et ses habitants. Ensemble, disons NON à cette passerelle inutile et investissons dans des solutions durables et bénéfiques pour tous.

PRISES DE POSITION

EN VUE DE LA VOTATION COMMUNALE EN VILLE DE GENEVE DU 24 NOVEMBRE 2024

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 7 février 2024, ouvrant un crédit de 54'602'000 francs destiné aux travaux de réalisation de la passerelle piétonne du Mont-Blanc, sise dans la petite rade, en amont du pont du Mont-Blanc ?

OUI	LES SOCIALISTES
OUI	LES VERT·E·S
OUI	Parti Libéral-Radical de la Ville de Genève
OUI	Le Centre–Ville de Genève
NON	MCG–Mouvement Citoyen Genevois
NON	COMITE REFERENDAIRE CONTRE LA PASSERELLE DU MONT-BLANC UN PROJET BÂCLÉ ET TROP COÛTEUX
NON	Action Patrimoine Vivant NON à une passerelle qui dégrade l'image de Genève pour 54 millions
NON	AGISSONS contre une passerelle hors de prix qui aggravera la mobilité piétons/cyclistes au Jardin Anglais
NON	AH non à la démesure! SAUVEGARDE GENÈVE
NON	Association Biodiversité Culture Patrimoine/ 54 mio, 1500 tonnes d'acier, c'est NON!
NON	CITraP–Plus pour moins, un meilleur projet
OUI	COMITÉ UNITAIRE "OUI A LA PASSERELLE PIETONNE DU MONT-BLANC"
OUI	DAL : Défense des Aîné.e.s, des Locataires, de l'Emploi et du Social
OUI	Fédération des Entreprises Romandes Genève

- NON** Groupement de cyclistes et de piétons contre la dangerosité qui sera augmentée par la nouvelle piste cyclable bidirectionnelle qui ne sera toujours pas continue et semée d'embûches au Jardin Anglais
- NON** Le Peuple d'Abord (LPA) conteste le projet d'une passerelle avec un mur d'acier d'1m50 de haut sur toute sa longueur, d'un coût de 54 millions qui bouchera la vue des piétons sur toute la rade.
- OUI** Les socialistes pour une traversée de la rade, piétonne.
- OUI** Les Vert-e-s pour une ville qui marche
- NON** NON au déplacement d'un trottoir pour 54 millions
- NON** Parti du Travail (PdT)
- NON** Patrimoine suisse Genève: Sauvageons la rade!
- OUI** Pour enfin boucler le U piéton et cyclable autour de la rade
- OUI** POUR FAVORISER LA COHABITATION DE TOUTES LES MOBILITÉS
- OUI** Pour la fluidité du trafic et la paix des transports
- NON** Pour la sécurité des Vélos et des Piétons: NON à une passerelle qui induit le chaos au Jardin Anglais
- OUI** POUR UNE MOBILITE COHERENTE
- OUI** POUR UN NOUVEL ESPACE POPULAIRE ET CONVIVIAL SUR LA RADE
- OUI** Pour valoriser le patrimoine de la rade
- OUI** PVL–Vert'liberaux Ville de Genève
- NON** SOS Patrimoine CEG–Non à une passerelle ruineuse, inadéquate et superflue
- OUI** TCS Genève, OUI à la passerelle du Mont-Blanc
- NON** Un aménagement coûteux pour ménager le trafic automobile.
NON à la passerelle–UNION POPULAIRE

ADRESSES DES LOCAUX DE VOTE

EN VILLE DE GENÈVE

Vous ne pouvez voter qu'au local de vote de votre arrondissement électoral de votre domicile politique, qui figure sur votre carte de vote.

21-01	Cité-Rive	Rue Ferdinand-Hodler 4
21-02	Pâquis	Rue de Berne 50
21-03	Saint-Gervais	Quai du Seujet 8
21-04	Prairie-Délices	Rue Voltaire 21
21-05	Eaux-Vives-Lac	Rue des Eaux-Vives 84
21-06	Eaux-Vives-Frontenex	Chemin de-Roches 21
21-07	Florissant-Malagnou	Rue Michel-Chauvet 22 / Rue Crespin
21-08	Cluse-Roseraie	Rue des Peupliers 15
21-09	Acacias	Rue Rodo 5
21-10	Mail-Jonction	Rue du Village-Suisse 5
21-11	Servette-Grand-Pré	Rue de Lyon 56 / Rue Faller
21-12	Prieuré-Sécheron	Avenue de France 15
21-13	Saint-Jean	Rue de Saint-Jean 12
21-14	Les Crêts	Chemin Colladon 1
21-15	Cropettes-Vidollet	Rue Baulacre 8
21-16	Vieusseux	Route des Franchises 54
21-17	Champel	Chemin des Crêts-de-Champel 40-42

À VOTRE SERVICE

VOTRE ENVELOPPE BLANCHE DE TRANSMISSION DOIT CONTENIR

Pour les Suisses résidents

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote bleue au format C5
- 1 bulletin de vote avec 8 questions (4 fédérales, 3 cantonales, 1 Ville de Genève)
- 1 brochure explicative fédérale
- 1 brochure explicative cantonale
- 1 notice citoyenne
- la présente brochure explicative

Pour les étrangers résidents

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote rose au format C5
- 1 bulletin de vote avec 1 question Ville de Genève
- la présente brochure explicative

TÉL. 022 546 52 00

du lundi 4 novembre 2024 jusqu'au vendredi 22 novembre 2024
samedi 23 novembre 2024 (de 8h à 12h)
dimanche 24 novembre 2024 (de 10h à 12h)

OÙ ET QUAND VOTER ?

Pour voter, vous devez impérativement vous munir de votre carte de vote et du matériel reçu à domicile.

Vote par correspondance

Vous pouvez voter par correspondance immédiatement en utilisant le matériel annexé à la présente brochure. Pour que votre vote soit admis, il doit parvenir au service des votations et élections avant le samedi 23 novembre 2024 à 12h. Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le jeudi 21 novembre 2024 (attention à l'heure de levée du courrier). Vous pouvez également déposer votre enveloppe de vote directement dans la boîte aux lettres du service des votations et élections (Rue des Mouettes 13, Les Acacias) jusqu'au samedi 23 novembre 2024 à 12h.

Au local de vote

Le scrutin est ouvert le dimanche 24 novembre 2024 de 10h à 12h. Veuillez vous munir d'une pièce d'identité et de votre matériel de vote complet. L'adresse de votre local de vote figure à la page 14.